



PRÉFET DU LOT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 16 - FEVRIER 2013

SOMMAIRE

46 - Direction départementale des Finances Publiques

| | | |
|--|-------|---|
| Décision - Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire | | 1 |
| Décision - Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources | | 3 |



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Cahors le 13 février 2013

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU LOT
190 rue du Président Wilson 46000 CAHORS

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

- Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 3 juin 2011, portant nomination de M. Bernard GONZALEZ, Préfet du LOT ;
- Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de Madame Christiane MARÉCHAL, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques du LOT ;
- Vu la décision du 6 août 2010 portant nomination de Madame Marie-Virginie DEFRESNE, inspectrice principale, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques du LOT ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 21 juin 2011, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Marie-Virginie DEFRESNE, inspectrice principale ;
- Vu article 3 de l'arrêté précité autorisant Madame Marie-Virginie DEFRESNE à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Virginie DEFRESNE, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet du LOT en date du 21 juin 2011, sera exercée par :

- ✓ Monsieur Frédéric FAGUET, administrateur des finances publiques adjoint,
- ✓ Madame Caroline PERIE, inspectrice principale des finances publiques,
- ✓ Monsieur Laurent EYCHENNE, inspecteur divisionnaire des finances publiques,

- ✓ Madame Guénaëlle MARIE-LOUISE, inspectrice des finances publiques,
- ✓ Monsieur Bruno MORICEAU, inspecteur des finances publiques,



Article 2 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Pour la Division Budget, logistique, immobilier, informatique, Stratégie, Contrôle de gestion, et Qualité de service :

Budget - Immobilier – Logistique

Monsieur Bruno MORICEAU, inspecteur, chef du service budget, logistique, immobilier, Monsieur Patrick POPOVITCH, contrôleur principal, et Monsieur Michel FAIVRE, contrôleur principal, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les bons de commande, les bordereaux d'envoi et accusés de réception du service, et de constater le service fait.

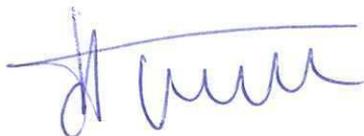
Monsieur Bruno MORICEAU, inspecteur, chef du service budget, logistique, immobilier, Monsieur Patrick POPOVITCH, contrôleur principal, et Monsieur Michel FAIVRE, contrôleur principal, reçoivent délégation en tant qu'agents valideurs dans l'outil CHORUS Formulaire.

Monsieur Claude CASTANY, inspecteur, Assistant de prévention, reçoit procuration spéciale à l'effet de signer tous documents relatifs à cette mission. En outre, il peut également attester du service fait et est habilité à servir toute opération dans CHORUS GRIMM.

Monsieur Éric MOLTER, technicien principal du MINEFI, Madame Joëlle HUC, agent d'administration principal, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les bordereaux d'envoi et accusés de réception du service, les actes relatifs à la régie d'avance de la DDFIP du LOT et de constater le service fait.

Fait à Cahors, le 13 février 2013,

La directrice du pôle pilotage et ressources
Inspectrice principale des finances publiques,



Marie-Virginie DEFRESNE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Cahors, le 13 février 2013

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU LOT
190 rue du Président Wilson 46000 CAHORS

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'administratrice générale des finances publiques, Directrice Départementale des Finances Publiques du département du LOT,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du LOT ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de Madame Christiane MARÉCHAL, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques du LOT ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 25 octobre 2010 fixant au 1^{er} décembre 2010 la date d'installation de Madame Christiane MARÉCHAL dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques du LOT ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale est donnée à Madame Caroline PÉRIÉ, inspectrice principale des finances publiques, et à Monsieur Laurent EYCHENNE, inspecteur divisionnaire, adjoints au responsable du pôle pilotage et ressources, à l'effet de suppléer Madame Marie - Virginie DEFRESNE dans l'exercice de ses fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec elle, sous réserve des dispositions de l'article 3, tous les actes relatifs au pôle pilotage et ressources, en cas d'absence ou d'empêchement du responsable du pôle, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.



Article 2 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Gestion Ressources Humaines (RH) et formation professionnelle :

Gestion Ressources humaines

Madame Guenaëlle MARIE-LOUISE, inspectrice, chef du service RH.

Madame Annie FAIVRE, contrôleur, Madame Stéphanie ROQUES, contrôleur, Monsieur Frédéric TIRTAINE, contrôleur principal, Madame Marie-Jeanne VISCOGLIOSI, agent administratif principal, Mme Pascale AYMARD, agent administratif principal, reçoivent délégation en tant qu'agents valideurs d'informations dans AGORA basculant vers CHORUS.

Pour la partie RH gestion publique :

Madame Stéphanie ROQUES, contrôleur, Monsieur Frédéric TIRTAINE, contrôleur principal, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les attestations, les fiches de liaison avec le service liaison rémunération, et les bordereaux d'envoi du service.

Formation professionnelle

Madame Dominique PRUNET, contrôleur, chef du service de la formation professionnelle

Service Concours

Monsieur René MARTINEZ, Inspecteur, chef du service « Concours »

2. Pour la Division Budget, logistique, immobilier, informatique, Stratégie, Contrôle de gestion, et Qualité de service :

Budget - Immobilier – Logistique

Monsieur Bruno MORICEAU, inspecteur, chef du service budget, logistique, immobilier, Monsieur Patrick POPOVITCH, contrôleur principal, et Monsieur Michel FAIVRE, contrôleur principal, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les bons de commande, les bordereaux d'envoi et accusés de réception du service, et de constater le service fait.

Monsieur Bruno MORICEAU, inspecteur, chef du service budget, logistique, immobilier, Monsieur Patrick POPOVITCH, contrôleur principal, et Monsieur Michel FAIVRE, contrôleur principal, reçoivent délégation en tant qu'agents valideurs dans l'outil CHORUS Formulaire.

Monsieur Claude CASTANY, inspecteur, Assistant de prévention, reçoit procuration spéciale à l'effet de signer tous documents relatifs à cette mission. En outre, il peut également attester du service fait et est habilité à servir toute opération dans CHORUS GRIMM.

Monsieur Éric MOLTER, technicien principal du MINEFI, Madame Joëlle HUC, agent d'administration principal, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les bordereaux d'envoi et accusés de réception du service, les actes relatifs à la régie d'avance de la DDFiP du LOT et de constater le service fait.

Contrôle de gestion - Structures et emplois

Monsieur René MARTINEZ, inspecteur, reçoit procuration spéciale à l'effet de signer tous les documents relatifs au service.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice départementale des finances publiques du Lot,

Christiane MARÉCHAL

